

Comité Régional d'Orientation pour l'amélioration des Conditions de Travail - CROCT

Mandat régional

Rôle

Le CROCT est un organisme consultatif placé sous l'autorité du préfet de région. Il participe à la définition du volet régional de politique de protection de la santé et de la sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Il participe à l'élaboration et à l'actualisation de diagnostics territoriaux portant sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Il est consulté sur le plan régional de la santé au travail, qui fixe à l'échelle régionale des objectifs, des actions et des moyens en matière d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. Ce plan constitue le programme de prévention des risques liés au travail du plan régional de santé Publique.

Il rend également un avis sur les orientations régionales des politiques publiques intéressant la santé et la sécurité au travail, qui lui est soumis par les autorités publiques.

Composition

- 8 titulaires et 8 suppléants d'organisations patronales dont 4 titulaires et 4 suppléants pour le MEDEF
- 8 titulaires et 8 suppléants d'organisations syndicales
- Représentants d'organismes régionaux de prévention et d'expertise
- Des personnes qualifiées

Durée

36 mois

Renouvellement

Juin 2020